

Immeuble 9 rue du Chapitre à Besançon - Bail au profit de la Ville

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Lors de sa séance du 13 décembre 2001, le Conseil Municipal a décidé de concéder à compter du 1^{er} janvier 2002 au nouveau Directeur Général des Services de la Ville de Besançon un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

M. Jean-Pierre COLIN a accepté de louer à la Ville, dans une propriété à usage d'habitation, un appartement d'une superficie de 170 m², situé à Besançon, 9 rue du Chapitre, aux conditions essentielles suivantes :

- durée : 6 ans à compter du 2 janvier 2002
- loyer annuel : 12 720 € (83 437,73 F), qui sera révisé chaque année à la date anniversaire du contrat, selon la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.
- charges locatives en sus.

Le Conseil Municipal est invité à en décider, et en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir sur ces bases.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur les crédits disponibles au BP 2002, aux imputations suivantes :

- 92.020.6132 code service 20500
- 92.020.614 code service 20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 28 janvier 2002.